



CONTRIBUTION DU SGEN-CFDT : RELATIONS ÉCOLE / PARENTS

La loi de refondation de juillet 2013 entérine et conforte l'idée d'une école bienveillante et exigeante pour la réussite de tous. Ainsi, elle reprend et souligne l'importance d'un partenariat effectif et efficace, notamment avec les parents, premiers éducateurs des enfants.

L'article L. 111-2 du Code de l'Éducation (article 1er de la loi du 11 juillet 1975) attribue, dans l'éducation des enfants, un rôle majeur à la famille. Son premier alinéa dispose en effet que la formation scolaire complète l'action de la famille. L'État garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles. L'article L. 111-4 (loi du 10 juillet 1989) en expose les principes généraux : « Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. »

La co-éducation est un des leviers essentiels de la loi de refondation. Celle-ci requiert l'attention portée à l'accueil, à la communication, à la parole des parents. Instaurer un véritable partenariat avec les familles, c'est viser la co-éducation. Elle est différente de l'éducation partagée dans laquelle les domaines d'intervention de la famille ne se confondent pas avec ceux de l'institution scolaire.

Une fois posés les principes des rapports parents/École, le terrain offre une multitude de situations diverses. Suivant la distinction traditionnelle entre Premier et Second degré, le passage des enfants en classe de Sixième marque une rupture pour les parents aussi. Schématiquement, on pourrait dire qu'à mesure que les enfants avancent dans leur scolarité, les parents s'éloignent de l'École. Si cela contribue à l'autonomie des jeunes dans le cadre de la formation des futurs citoyens, cette rupture est parfois brutale aussi bien pour les adultes en devenir que pour les parents.

Un vecteur essentiel de communication de l'École vers les parents sont les résultats aux évaluations scolaires, adressées régulièrement aux familles.

Les conseils et bulletins trimestriels (parfois deux fois par trimestre dans le cas de la transmission de relevés par demi trimestre) sont ancrés dans les pratiques des enseignants et des familles comme outil de communication dans un sens seulement.

La situation actuelle, répondant aux demandes institutionnelles, exige :

- une réunion de rentrée
- au moins deux rencontres parents-enseignants par an
- une information régulière des parents (résultats et comportement de l'enfant)
- de répondre aux demandes des familles

La réalité sur le terrain est bien différente.

Avant toute chose, un nombre encore important de familles n'a encore jamais eu de contact avec les équipes des établissements. Cet état de fait est particulièrement vrai dans les établissements du Second degré. En effet, la simple présence des professeurs des écoles aux entrées et sorties de classes est un élément facilitateur de la prise de contact pour les parents comme pour les enseignants.

Dans cette première situation, les motivations (ou l'absence de motivation) des familles pour ne pas rencontrer les équipes éducatives (enseignants mais aussi personnels de services sociaux et de santé, CPE ou chefs d'établissement) relèvent moins d'une indifférence ou d'un mépris que d'un blocage inconscient. Sans tomber dans la facilité d'un déterminisme socio-culturel, les familles les plus éloignées de l'école sont aussi souvent celles qui ont les plus mauvais souvenirs personnels de l'école.

Par ailleurs, la relation école/parents fonctionne souvent dans un seul sens. En effet, les parents sont plutôt des récepteurs que des émetteurs, et inversement des équipes éducatives. L'émission d'informations par l'école concerne essentiellement des points d'étape (relevé de demi trimestre, bulletin trimestriel) centrés sur les résultats scolaires (notes la plupart du temps, évaluation par compétence parfois). Mais cette relation n'est qu'épistolaire. Pour les rencontres physiques en face à face, le champ des sujets de discussion se restreint aux élèves qui posent problème, en particulier au niveau de leur comportement.

Encore une fois, dans la majorité des cas, l'initiative émane de l'école et le parent est récepteur, qui plus est invité à s'améliorer lui-même. Ainsi, les familles qui entrent dans les écoles ou établissements le font le plus souvent pour faire le constat d'un regard négatif porté sur leur enfant. Il est à noter d'ailleurs que la grande majorité des personnels (en particulier enseignants) ne sont pas formés pour ce genre de rencontre. Hormis les personnels dont c'est la fonction (CPE, assistants sociaux, médecin, infirmiers...), la majorité des équipes n'a aucune formation ni initiale ni continue sur la situation sociale des familles (cf rapport Delaunay).

Le modèle français a de toutes façons choisi de cloisonner les compétences éducatives : aux uns les savoirs, aux autres l'éducation, aux autres encore les aspects psycho-sociaux, à ceux-là la poursuite d'étude et à ceux-ci la santé. Or l'élève comme sa famille ne sont pas découpés de la sorte et la multitude des intervenants, associée à leur rareté, n'est pas sans poser de difficultés.

Même si cet aspect ne relève pas complètement de notre champ de compétences, on constate souvent le manque de relation entre les délégués de parents et les parents dans leur ensemble. Preuve en est le faible taux de participation aux élections.

Il est toujours plus facile de poser des constats négatifs que de mettre en relief les pratiques positives. Toutefois les objectifs et propositions que nous allons décliner par la suite reposent pour une bonne partie sur des actions mises en place dans des écoles et établissements.

Objectifs :

- impliquer tous les parents dans le suivi et la scolarité des enfants en co-éducation
- développer un regard positif sur l'élève et l'enfant
- améliorer les compétences des élèves
- former des citoyens autonomes et responsables
- diminuer les situations de consommation de l'École (stratégie d'évitement, ghettoïsation...)

Lutter contre l'échec scolaire, favoriser les apprentissages et la réussite de tous les élèves sont les objectifs principaux de tout enseignant, comme de tout parent.

L'image de l'École a été fortement malmenée ces dernières années : échecs mis en exergue et imputés uniquement aux professeurs, décisions politiques brutales et inappropriées, critiques du corps enseignant dans la presse audio-visuelle, transfert sur l'École de tous les maux (causes et conséquences) de la société.

Pour le Sgen- CFDT, il est urgent de retrouver un climat de confiance, et d'établir un véritable partenariat famille-école dans le respect réciproque. La qualité des relations école-familles est un atout pour la réussite de tous, la confiance et l'estime de soi de chaque élève. L'importance de rencontres régulières est aujourd'hui évidente pour tous les acteurs de l'école. L'élève a besoin d'être reconnu dans sa globalité et cela passe par la reconnaissance de ses origines et de sa famille. Aucun enseignant ne peut l'ignorer et chacun doit favoriser au maximum les liens réguliers avec les parents.

Or, les dispositifs en place (réunion de rentrée, trois conseils, qu'ils soient d'école ou de classe) avec les parents et un temps de concertation (« 27ème heure » pour le premier degré mais non prévue pour les enseignants du second degré) ne peuvent suffire à créer un climat de confiance et un partenariat efficace. L'équipe éducative peut être perçue comme « tribunal » des parents, ceux-ci se retrouvant face à l'équipe pédagogique du premier degré au grand complet : enseignant de la classe, RASED, directeur, médecin scolaire, assistant social et/ou représentant des SESSAD, CMP ... s'il y a lieu. Son fonctionnement peut être aussi jugé aléatoire pour le second degré et le suivi insuffisant.

Un nouvel outil est mis à disposition : « la mallette des parents CP ». Cet outil fait suite à la mallette des parents de 6e pour l'accueil au collège et à celle de 3e pour aider à l'orientation. La « mallette des parents » est un outil au service des équipes, instaurant des temps de débat en direction des familles peu présentes à l'école. Elle préconise la mise en place de 3 débats initiés, pour le CP, par une journée « classe ouverte en activité » où les familles pourront circuler dans les couloirs de l'école, accompagnés du directeur, pendant le temps de classe. Chaque rencontre donne lieu à discussion, informelle et ouverte, dans un climat de confiance et de détente (autour d'un verre, d'un café.)

Les mallettes ont vocation à mettre en place ce partenariat, il s'agira ensuite, dans chaque établissement de créer les conditions nécessaires à sa consolidation.

Un partenariat réussi se construit sur la durée et nécessite d'être entretenu régulièrement. Il est indispensable que les heures de concertation soient prévues dans le service des enseignants ou indemnisées...

Le Sgen-CFDT revendique une véritable reconnaissance du travail engendré par la mise en place de ces débats qui nécessitent du temps de préparation et une grande disponibilité des enseignants.

Faire évoluer l'organisation de l'école pour un partenariat efficace :

Le tutorat d'un groupe d'élèves au sein du cycle, surtout dans le Second degré dans la mesure où le maître unique du primaire est remplacé par plusieurs enseignants permettrait d'établir un climat de confiance , une connaissance approfondie de chacun pour un dialogue constructif.

Les différentes rencontres telles que le café des parents, la mallette des parents sont des leviers pour établir ce dialogue. Elles permettent le choix de sujets de discussion afin de fixer un objectif clair à la rencontre, ce qui rassure chaque participant.

Favoriser le partenariat c'est aussi impliquer les associations locales, les services sociaux pour ouvrir ce dialogue avec les familles les plus éloignées de l'école.

. Le temps de décharge de direction doit aussi permettre ces rencontres partenariales régulières. Développer la co-éducation, la place des parents dans l'école nécessite de s'adapter (temps, pratiques, lieux...) au contexte. Ce que ne peut pas vraiment faire une école et un directeur qui ne sont qu'exécutants d'une politique décidée ailleurs et à visée générale.

Les directeurs mais aussi les enseignants ont besoin de temps pour ces rencontres. La confiance ne se décrète pas.

Ouvrir l'école aux parents , c'est aussi les impliquer dans le travail quotidien. Les pratiques pédagogiques ont évolué : même si la notation chiffrée connue et comprise des parents (comprise au sens du classement qu'elle permet entre élèves) est encore majoritaire, notamment dans le Second degré, des méthodes nouvelles fondées notamment sur l'enseignement et l'évaluation par compétences se développent. Ces évolutions doivent être expliquées aux familles pour qu'elles se les approprient et en comprennent le sens. Il n'y a pas de dévaluation de la position de l'enseignant si celui-ci va à la rencontre des familles pour leur expliquer le sens de sa démarche pédagogique.

Un exemple de mise en œuvre en maternelle en REP+ :
chaque semaine un créneau horaire est consacré à la venue des parents dans la classe où les enfants présentent ce qu'ils ont retenu de leurs apprentissages : ce peut être une comptine , un chant , un livre ... Les jeux sont développés lors de ces rencontres. Ils sont mis en œuvre dans la classe par l'explication des règles par les enfants aux parents puis prêtés aux familles. Ces rencontres sont complétées par une information régulière des familles sur la vie de l'école et de chacune des classes dans l'ENT (le taux de fréquentation est exponentiel).

C'est à l'école maternelle que ces rencontres sont le plus fréquentes, que s'instaurent climat de confiance et respect mutuel.

A l'heure de la refondation de l'École, il est urgent de perpétuer ces relations favorables tout au long de la scolarité. Le conseil école- collège pourrait être support de mutualisation des pratiques entre enseignants mais aussi lieu qui vise à limiter les ruptures décrites plus haut.

La régularité des rencontres est un facteur essentiel de réussite du partenariat : il est nécessaire que celles-ci soient fréquentes pour que s'établisse la confiance .

Un des enjeux de l'ENT est une « plus grande ouverture des établissements et écoles vers les parents d'élèves et les autres partenaires de l'Éducation nationale ».

Partout, les mêmes observations sur la minorité de parents qui ne participent pas aux rencontres proposées par les établissements est soulignée. Ce comportement, souvent attribué aux familles d'origine étrangère ou économiquement les plus défavorisées, peut avoir des causes multiples (appréhension liée à son niveau culturel, à son propre passé scolaire, barrière linguistique, sentiment de dévalorisation des personnes inactives...) et il est souvent abusivement assimilé par les enseignants à une démission des parents.

Ainsi, comme le préconise JP Delahaye dans son rapport « grande pauvreté et réussite scolaire » , il est urgent de développer la connaissance des milieux sociaux défavorisés chez les enseignants, dès la formation initiale.

Au collège et au lycée :

En ce qui concerne l'orientation, rien ne justifie que dans une société moderne, l'État décide de l'orientation scolaire et ou professionnelle d'une personne, fût-elle mineure !

Les élèves vont valider le socle commun. Cette idée de socle renvoie au fait que c'est sur cette base que doit se construire le parcours scolaire à venir qu'il passe par l'une ou l'autre voie. Des stratégies d'accompagnement sont à mettre en œuvre dans le cadre de la classe, ou, le cas échéant, des groupes à effectifs réduits constitués à cet effet. Il conviendrait de repenser les étapes auxquelles sont recensés les vœux des élèves et de leurs familles. L'expérience de la mallette des parents montre l'intérêt de ce dispositif pour les parents confrontés au choix d'orientation et peut être une des réponses à leurs sentiments d'incompétence exprimés lors des rencontres dans les différentes académies. Les compte-rendus d'expérience montrent la nécessité de renforcer la présence des COP auprès des élèves, de leurs parents mais aussi auprès des professeurs principaux et de l'ensemble de

l'équipe pédagogique. Donner le choix de la voie d'orientation aux familles ne signifie nullement les laisser choisir la formation dans le cadre de la voie professionnelle.

Il conviendrait de permettre aux élèves qui souhaitent entrer dans la voie professionnelle de le faire progressivement comme cela est déjà le cas pour les voies générales et technologiques via la classe de 2 G&T. Au delà de la classe de seconde il faut apporter des réponses plus ambitieuses que la mise en place de passerelles entre les voies de formation.

Il faut décloisonner les voies du lycée pour s'engager dans un système de parcours personnalisés pouvant lier des éléments de formation générale, technologique et/ou professionnelle préparant à un diplôme constitué d'unités capitalisables, validées au fil de la formation. L'accent mis sur l'importance de l'orientation fait revenir les parents vers le collège. C'est la preuve qu'une rencontre organisée, anticipée et avec un objectif précis rencontre l'adhésion des familles.

Au-delà de l'orientation, certains établissements ont mis en place des locaux spécifiques pour l'accueil des parents. Il conviendrait de réfléchir même à des temps consacrés à l'accueil des parents dans l'emploi du temps des enseignants.

Propositions :

- utiliser le PEDT pour assurer un lien fort entre les partenaires : associations, élus, parents, enseignants et personnels d'éducation dans une logique de co-éducation cohérente
- promouvoir le PEDT à toute la scolarité obligatoire
- mettre en place des rencontres telles celles proposées par la mallette des parents : rencontres sur des thèmes liés à l'éducation : aider l'enfant à devenir élève, comment apprend-t-on à lire, le sommeil, les gestes de premiers secours... y compris en participant à l'animation
- étendre ce dispositif à toutes les classes durant la scolarité obligatoire
- utiliser les articulations écoles maternelle/ élémentaire, élémentaire/ collège pour impliquer tous les partenaires dans la co-éducation
- impliquer les parents dans la vie de l'École : participer à l'organisation de fêtes, des sorties, des projets de l'année
- développer la mutualisation des pratiques lors du conseil école-collège
- proposer des actions en direction des parents : lutte contre l'illettrisme, primo arrivants... en lien avec les associations au sein de l'école ou collège
- présenter un projet incluant les temps péri éducatifs et informer les parents du bien fondé de ces actions pour les impliquer dans le projet dès sa conception
- articuler tous les temps éducatifs (accompagnement éducatif et ateliers péri scolaires, centre de loisirs et le temps scolaire : ex piscine)
- impliquer les familles dans les structures associatives : foyer socio-éducatif, OCCE... (qu'ils soient réellement actifs pour recevoir des propositions de parents)
- « désanctuariser » l'école afin qu'elle devienne l'un des lieux de la co-éducation : multiplier les occasions de visite des parents, leur permettre de connaître et d'utiliser les ressources de l'établissement ou école
- utiliser l'outil numérique pour communiquer régulièrement avec les familles (journal d'école, ENT...) et former les parents à son utilisation, en mettre à disposition de ceux qui en sont démunis
- prévoir des traductions orales pour les parents qui en ont besoin, penser à des interprètes et de l'alphabétisation
- valoriser les actions dans la presse locale et valoriser la presse de et dans l'école
- connaître et valoriser les compétences de chacun (y compris enseignants) (FLE...)
- penser à des locaux dédiés aux parents au sein même de l'école ou établissement, voire à des locaux partagés avec charte d'utilisation

- Le Sgen-CFDT revendique une véritable reconnaissance des rencontres école-familles en les incluant dans le temps de service des enseignants ainsi qu'une formation spécifique des équipes.
- impliquer les parents dans l'orientation
- intégrer des temps d'accueil des familles dans le service des personnels
- créer des équipes pluridisciplinaires stables et complètes sur les établissements pour l'accueil et l'accompagnement quotidien des familles et des parents.